



Présentation de projets en gouvernance partagée et réactions des Régénèr'Acteurs lors de l'atelier des 9 & 10 mars 2023



L'équipe projet



Attractivité et développement économique soutenable du Pays de Grasse



Centre de recherche et de formation dédié à l'entreprise régénérative



Le Fonds de dotation pour
Vivre et Valoriser Notre Territoire

Financement et réalisation de missions d'intérêt général



Cabinet d'études sociologique et prospective

Merci de votre soutien

Partenaires financiers publics



**Mécène
Plante
Pionnière**



**Mécène
Racine**



**Mécène
Graine**



Vidéo de soutien de Jérôme Viaud :

<https://www.youtube.com/watch?v=5ytI4LOkq4Q>



Historique des Rahui : A l'origine, les Rahui, dont on trouve les premières traces dans les carnets d'explorateurs du 18^e siècle, sont des systèmes de gestion traditionnels de la Polynésie française qui reposent sur les principes de la sacralité, de l'interdit et du traitement des ressources naturelles. Mis en place par un "ancien" (personne âgée) sur un territoire défini et relativement petit (les îles étant alors partagées en "districts" avec une logique d'usufruit), le Rahui était imposé à tous (exemple : pas de consommation de porcs, de poissons, de fruits... ou de coupe d'arbres pendant un temps déterminé). Ceux qui ne respectaient pas le Rahui étaient sanctionnés par les divinités, d'où le respect des interdits par la population. Si les Rahui ont disparu avec le colonialisme et l'instauration de la propriété privée, ils ont été réintroduits dès 1984 en Polynésie française, à Rapa précisément. Le retour des Rahui témoigne d'une double motivation : la préservation des ressources naturelles et la réaffirmation communale face à la centralisation des institutions.

Description du Rahui de Teahupo'o : Dans la commune de Teahupo'o, **le projet d'un Rahui marin a vu le jour à la demande des pêcheurs locaux en 2013, ces derniers constatant une diminution des ressources lagunaires**. Le gouvernement l'a institué dans l'arrêté n° 864 CM du 6 juin 2014 et reconduit en 2017. **Le Rahui de 700 hectares est délimité géographiquement et visuellement sur le lagon. Il est piloté par un Comité de gestion composé de 17 membres, 8 membres publics** (6 Maires, le Directeur de l'environnement et le Directeur des ressources marines) **et 9 membres représentant les autres parties prenantes** (pêcheurs lagunaires, acteurs du tourisme - surf et plongée -, parents d'élèves, randonneurs, culture, agriculture, pensions de famille...). **Le Comité définit les règles qui régissent le Rahui**. Tous les usages sont interdits sur le Rahui sauf sur une zone de 50 mètres où les activités sont libres, notamment pour permettre la continuité des activités traditionnelles (pêche) et des activités de loisirs. L'interdiction d'utiliser le Rahui simplifie la surveillance de la zone. **A noter que tous les acteurs ont fait des concessions avec la mise en place de cette règle. Leur motivation tient dans une logique de complémentarité. Tous ont intérêt à préserver les ressources lagunaires**. Exemple : en préservant les poissons perroquets herbivores, ils empêchent la prolifération d'algues nuisibles aux pêcheurs et aux autres acteurs (plongeurs, surfeurs, agriculteurs...). Des visites du Rahui sont régulièrement organisées avec des visiteurs et les écoles, pour un Rahui constitué pour et avec les générations futures.

Résultats obtenus : Le Rahui de Teahupo'o fait aujourd'hui la fierté des habitants de la commune et des membres du Comité de gestion. Les études réalisées en 2016 montrent **une augmentation de la biomasse des poissons commerciaux (une moyenne de quasiment 400 kg de poissons à l'intérieur du Rahui, contre 20 à 40 kg en-dehors) et de la variété des poissons présents dans la zone**. Un autre Rahui a été créé à Teahupo'o en 2016. Il embrasse toute la baie jusqu'à la montagne, zone dans laquelle il est interdit de couper les arbres et de ramasser les fruits. Un réseau de Rahui est aussi en création à Tairapu (dont Teahupo'o fait partie), avec un zonage du lagon en fonction des facteurs culturels, écologiques, territoriaux et économiques. Pour chaque zone, les parties prenantes définissent les normes d'usage adéquates. Objectif : protéger et interdire des espaces-ressources et les valoriser au travers de la filière aquacole.

Enseignements concernant la gouvernance : En comparant le Rahui de Teahupo'o avec celui de Moorea et celui de Taravana, des experts ont mis en exergue plusieurs facteurs qui ont contribué à la réussite de ce Rahui (source : *Communs et océan, le rahui en Polynésie*, édition Au vent des îles, 2019)

- **L'équité avec une représentation des acteurs les plus "faibles"** (pêcheurs, agriculteurs, population inactive...) plus importante que celle des acteurs "forts" (9 contre 8).
- **des décisions prises au consensus**, ne permettant pas de statuer tant qu'un acteur est lésé,
- **des compensations pour les acteurs lésés** (exemple : pendant la compétition internationale de surf, les pêcheurs ont droit à des compensations financières ou matérielles).

Le Rahui de Teahupo'o respecte les principes des communs élaborés par le prix Nobel d'économie Elinor Ostrom, c'est-à-dire d'une ressource gérée par une communauté en vue d'assurer sa préservation dans le temps, la communauté définissant les usages de la ressource à travers un faisceau de droits et d'obligations et les sanctions graduelles qui s'appliquent en cas de non-respect.

Éléments mis en avant par les Régénèr'Acteurs pour présenter le projet :

- Origine : constat de la dégradation de la biodiversité et envie de revenir à la culture ancestrale.
- Projet : Le rahui est un système de gestion de la ressource naturelle marine impliquant toutes les parties prenantes, y compris minoritaires. Il fait penser à la définition d'une réserve naturelle.
- Objectif : réserver une zone sans activité humaine en Polynésie française pour permettre à la biodiversité de se régénérer.
- Gouvernance :
 - toutes les parties prenantes du territoire impliquées et en particulier les acteurs faibles dans un comité de gestion (administrations locales dont écoles et mairies, utilisateurs de la ressource : pêcheurs, acteurs du tourisme, surfeurs...)
 - des règles ont été définies par la communauté et seule une petite partie de la ressource est utilisable sur les 700 hectares protégés
 - mise en place de compensations pour les parties lésées
 - modèle de décision par consensus
- Résultats très significatifs :
 - prolifération de la biomasse en termes de diversité et de quantité
 - équité (tout le monde trouve son bonheur dans ce mode de gestion)
 - modèle de Rahui dupliqué sur d'autres zones

Lien avec le territoire de Cap Azur :

- "Une très bonne idée pour Cap Azur"
- "Quel est notre Rahui sur Cap Azur ?"
- Quand on connaît la Riviera telle qu'elle existe avec ses utilisateurs (touristes, pêcheurs dont pêche aux oursins et aquaculture), on pourrait y imaginer une extrapolation de ce projet-là.

Questions soulevées par le groupe :

- Sur quel héritage culturel on va pouvoir s'appuyer pour créer notre Rahui à l'échelle du territoire Cap Azur ?
- Principal souci : les enjeux économiques forts qui pèsent sur la Région. On n'est pas sur une petite zone côtière où il y a peu de tourisme et de pêche, au contraire.

Références pour aller plus loin :

- Le livre "[Communs et océan : le rahui en Polynésie](#)" de F. Tamatoa Bambridge, Thierry Paulais, François Gaulme et Christian Montet, édition Au vent des îles, 2019
- L'article "[S'inspirer des traditions polynésiennes pour préserver l'océan](#)" de Stéphanie Leyronas, Janique Etienne et Nadège Legroux, The conversation, 2019

Historique de la Biovallée de la Drôme : Dans les années 1980, la rivière Drôme est utilisée comme égout et décharge publique. Elle est interdite à la baignade. Loin de se résigner, des acteurs publics et privés se fédèrent pour remédier à la situation. Des contrats de rivières sont lancés, des décharges et carrières illégales sont fermées, des dizaines de stations d'épuration créées. L'agriculture revoit ses pratiques et raisonne ses traitements et ses prélèvements. En 2000, la rivière Drôme devient une rivière propre, naturelle, libre, où la biodiversité gagne du terrain. Les poissons sont de retour, comme les loutres et les castors. Le tourisme se développe. Cette aventure initiale marque le lancement de l'association Biovallée de la Drôme en 2002 (marque déposée) et est récompensée en 2005 par le très convoité premier prix mondial pour la gestion de l'eau Riverprize.

Description de la Biovallée de la Drôme : Véritable laboratoire de développement humain soutenable, ce territoire rural de 57 000 habitants répartis autour de trois communautés d'agglomération s'est organisé autour d'un système de gouvernance innovante rassemblant les associations, les habitants, les collectivités et les entreprises. Ensemble, ils mènent des résistances créatrices (ligne ferroviaire sauvegardée, lycée sport nature, collège et cirque...), des expérimentations sociales (compagnons de la terre, centrales villageoises solaires...) et une vision transformative radicale fondée sur la coopération entre acteurs (travail avec des Universités, développement d'observatoires de bonnes pratiques, réseau des biodistricts européens...). **Entre 2009 et 2014, la Biovallée bénéficie du soutien régional des "grands projets Rhône-Alpes" (GRPA), à l'origine de 300 actions de développement durable dans différents domaines : énergies renouvelables, agriculture et circuits courts, filières économiques nouvelles, formation des artisans à l'écoconstruction... En 2012, afin que la dynamique impulsée se poursuive au-delà du terme du programme GPRA, les parties prenantes intercommunales se mobilisent et créent l'association Biovallée. L'objet de l'association est de contribuer à faire de "la Biovallée" un "territoire modèle en matière de transition écologique et sociale, par tous et pour tous".** En 2022, l'association Biovallée compte 6 salariés et fédère 275 adhérents répartis en 4 collèges : les entreprises, les collectivités, les associations et les habitant.e.s. Le conseil d'administration est composé de 24 personnes, issues à parts égales de chaque collège, qui élit en son sein un groupe de personnes qui constitue le bureau. **Depuis 2020, la Biovallée bénéficie de financements dans le cadre de l'Appel à Projets « Territoires d'innovation ».**

Résultats obtenus : Premier territoire d'agriculture biologique de France, avec **près de 40% de cultures en bio en 2016, le territoire est aujourd'hui boisé à plus de 50 %**. Il accueille une biodiversité extraordinaire, riche de **plus de 5 000 espèces végétales, 116 espèces animales remarquables et 3 réserves naturelles** (45 000 ha). Le territoire est devenu **un écosystème innovant hors du commun**, avec une myriade d'initiatives autour de l'agroécologie et de la bioéconomie, de l'autonomie énergétique, de la mobilité décarbonée.... Sans surprise, le territoire gagne en notoriété et en attractivité (nombreux nouveaux arrivants). Pour autant, pour les locaux, la Biovallée n'est pas toujours connue et, si elle l'est, elle est souvent considérée sous l'angle de l'agriculture biologique. L'association vise aujourd'hui à gagner en notoriété et à recruter davantage d'adhérents.

Enseignements concernant la gouvernance : Les facteurs clés de la réussite de la Biovallée sont multiples : **l'implication de la société civile** (citoyens et associations) et des échanges constructifs entre les anciens et les néo-ruraux, **l'implication de réseaux extérieurs** au territoire, **la diversité des acteurs impliqués** qui permet de tendre vers l'intérêt général, **une vision commune** entre les différentes parties prenantes qui renforce l'esprit de communauté et la coopération, **l'implication des élus locaux et la circulation de l'information** avec notamment l'implication de la radio locale R-Dwa. **La Biovallée a su relier différentes initiatives, publiques, privées et citoyennes, entre elles, les structurer et leur donner du sens. La gouvernance de l'association se joue à plusieurs échelles : les quatre collèges** (entreprises, collectivités, associations et habitants) **et des gouvernances à l'échelle des projets** (exemple : le tiers-lieu l'Usine vivante ou l'association Agri court). On retrouve ici le principe de "subsidiarité active" propre aux modèles de gouvernance territoriale.

Éléments mis en avant par les Régénèr'Acteurs pour présenter le projet :

- Une success story d'un projet de territoire rural animé par une association
- Origine du projet :
 - une rivière en très mauvais état (déchets, poissons morts, agriculture intensive)
 - la mobilisation de toutes les parties prenantes (habitants, associations, entreprises, collectivités, administrations...)
- Résultats performants :
 - la rivière est devenue propre au bout de 20 ans (années 2000),
 - elle génère de la biodiversité,
 - effet d'entraînement vers d'autres sujets : agriculture (territoire le plus bio de France), écoconstruction, méthodes éducatives, infrastructures d'énergie renouvelables...
- Leviers :
 - un sujet concret (la rivière polluée) qui a mobilisé les gens
 - une implication de personnes diversifiées
 - des fonds publics
 - les résultats positifs ont créé une énergie démultipliée
 - des retombées économiques grâce au tourisme
- Freins :
 - difficulté à se faire connaître au niveau local et à fédérer plus de bénévoles

Lien avec le territoire de Cap Azur :

- "Oui on peut faire ça dans notre territoire."
- Il est important d'abord de bien comprendre le territoire, sa géographie, son histoire, les dynamiques d'acteurs
- Il faut néanmoins faire attention à se fixer un ou plusieurs objectifs communs et des objectifs plus spécifiques (exemples : plus urbains ou plus ruraux), à ne pas vouloir tout régler en un seul objectif.

Questions soulevées par le groupe :

- De quel temps dispose-t-on ? Le projet est sur un temps long... A-t-on le temps d'engager toutes ces dynamiques ?
- Est-on capable d'engager tous les publics et de ne pas exclure des acteurs locaux ? Comment animer le groupe de bénévoles ?
- Quel modèle économique de cette organisation ? Comment lancer le premier appel à fond qui fait effet boule de neige ? Est-ce indispensable d'avoir des financements publics pour mener de telles actions ?

Références pour aller plus loin :

- Le site de la Biovallée : <https://biovallee.net/projet-biovallee/>
- L'article "[Biovallée : coordination de l'action publique locale pour un territoire durable exemplaire](#)", Philippine Delattre, Chaire Unesco, 2018
- L'article "[Histoire du grand projet «Biovallée» à travers celle de l'agriculture biologique et relecture par le design territorial](#)", Sophie Madelrieux, François Kockmann et Hugues Vernier
- L'étude "[Dynamiques collectives de transitions dans les territoires](#)", Le Labo de l'ESS, 2021
- La "[Monographie «Biovallée» par le Labo de l'ESS](#)", 2019

Historique du programme : Face au réchauffement climatique, la ville de New York est confrontée à une montée des eaux qui menace une partie de la ville. Pour y faire face, la ville a sollicité l'aide de scientifiques, d'architectes et d'urbanistes dans les années 2000. Ces derniers ont proposé 127 actions à mettre en œuvre dans le cadre du Plan de développement durable de la ville, aussi appelé Pla-NYC. Parmi les 127 points de ce plan, se trouve le programme "One million trees" qui vise à planter un million d'arbres dans la ville entre 2007 et 2017.

Description du programme : L'objectif du programme MillionTreesNYC est de planter et d'entretenir un million d'arbres supplémentaires dans les cinq quartiers de la ville, s'ajoutant au patrimoine arboré existant de 5 millions d'arbres. **Le choix des essences d'arbres est basé sur des considérations environnementales (adaptabilité au climat, résistance à la pollution...), de biodiversité (variété des essences), de demande des résidents et de l'histoire et des besoins spécifiques de chaque quartier de la ville.**

Le modèle de gouvernance du programme implique la participation de nombreux acteurs, notamment :

- **NYC Parks :** En tant qu'agence chargée de la gestion des espaces verts de la ville, NYC Parks joue un rôle clé dans la planification, la mise en œuvre et l'entretien du programme One Million Trees. L'agence travaille en étroite collaboration avec les partenaires du programme pour sélectionner les sites de plantation, coordonner les efforts de plantation et de soins, et suivre la croissance et la santé des arbres.
- **New York Restoration Project (NYRP) :** Cette organisation à but non lucratif est le partenaire principal du programme One Million Trees. NYRP travaille avec NYC Parks pour mobiliser les communautés locales, les entreprises et les groupes de bénévoles pour planter et entretenir les arbres. NYRP fournit également des ressources et une expertise en matière de sensibilisation et d'éducation environnementale.
- **Les entreprises locales et les organisations communautaires :** Elles peuvent parrainer des sites de plantation, organiser des événements de plantation, fournir des bénévoles et des ressources, et promouvoir le programme auprès de leurs membres et de la communauté.
- **Les bénévoles :** Ils sont recrutés par NYRP et NYC Parks pour aider à planter, arroser et entretenir les arbres. Les bénévoles peuvent également aider à sensibiliser la communauté aux avantages des arbres et à l'importance de les protéger. Le nombre de bénévoles n'est pas mesuré, mais les articles parlent de milliers de personnes impliquées chaque année.

Le programme One Million Trees de New York est financé par une combinaison de sources publiques et privées. Le coût total du programme est estimé à environ 400 millions de dollars. La ville de New York a alloué près de 68 millions de dollars au programme, soit 17% du coût total de l'opération. Le reste du financement provient d'institutions publiques, d'entreprises locales, d'organisations à but non lucratif et de fondations philanthropiques.

Résultats obtenus : Au total, 220 000 arbres ont été plantés dans les rues, 480 000 dans les parcs et 300 000 chez des partenaires privés. Au-delà du million d'arbres plantés en 8 ans et demi (au lieu de 10 ans), la ville a aussi pu démontrer l'intérêt économique de l'arbre grâce à la mise en place d'un protocole d'évaluation de qualité. **Pour un dollar dépensé pour un arbre, les contreparties sont évaluées en moyenne à 5 dollars par arbre.** Parmi les avantages écologiques observés : 1 355 346 474 gallons d'eaux pluviales interceptées chaque année (soit 13 417 923 dollars), 815 095 268 kWh conservés chaque année (102 901 606 dollars), polluants atmosphériques éliminés chaque année (8 097 131 dollars), soit un total de 129 706 516 dollars par année. Le programme One Million Trees de New York City a inspiré d'autres villes à créer des programmes similaires de plantation d'arbres (Los Angeles, Philadelphia, Toronto...).

Enseignement concernant la gouvernance : Dans l'ensemble, le modèle de gouvernance du programme One Million Trees à New York City est un exemple de partenariat public-privé-civil réussi, avec la participation active des gouvernements locaux, des organisations à but non lucratif, des entreprises et des membres de la communauté.

Éléments mis en avant par les Régénèr'Acteurs pour présenter le projet :

- Origine : pour pallier la montée des eaux suite au réchauffement climatique
- Projet : planter et entretenir 1 millions d'arbres dans NYC en 10 ans
- Expertise nécessaire pour le choix des essences adaptées à l'environnement
- Gouvernance : financements public privé
- Résultats :
 - 1 million d'arbres plantés en 8 ans et demi au lieu de 10 ans
 - Impacts écologiques : absorption des eaux, réduction de la pollution atmosphérique, réduction de la consommation énergétique (car moins de climatisation), augmentation de la biodiversité
 - Impacts sociologiques: engagement citoyen énorme de tous les quartiers, sensibilisation et essaimage sur d'autres villes
 - Impacts économiques : le service écosystémique se traduit par un indicateur fort, à savoir un dollar par arbre correspond à 5 dollars récupérés (non dépensés dans de l'antipollution...)
- Gouvernance : action collective multipartenaires autour de 4 groupes d'acteurs : l'agence qui gère les parcs, une organisation à but non lucratif, des entreprises et des communautés locales / bénévoles, chacun avec des périmètres de responsabilité bien définis.
- Fort enthousiasme et prise de conscience énorme.

Lien avec le territoire de Cap Azur :

- Enjeux en miroir : sécheresse, incendies, inondation, érosion des sols et perte de la biodiversité dans le territoire.
- Les enjeux sur la ressource eau et biodiversité sont en plein dans les besoins du territoire. Dans notre territoire, ça se décline différemment car le besoin est très accru sur le littoral mais dans le Haut Pays, on a une zone déjà boisée très intense et là on va plus travailler sur la préservation des sites naturels existants.

Questions soulevées par le groupe :

- Une politique locale d'aménagement qui va souvent à l'encontre de ses enjeux (PLU...). Aujourd'hui le foncier vaut de l'or sur notre territoire et c'est très difficile de le dédier à autre chose qu'à de la construction. Il faut changer ça et aussi désartificialiser ce qui existe déjà (exemple : cours d'école où on casse le béton et où on met des arbres).
- Comment financer un tel programme ?

Références pour aller plus loin :

- Le site du One Million Trees NYC : <https://www.milliontreesnyc.org/html/about/about.shtml>
- L'article "[New York, une politique ambitieuse de gestion des arbres](#)", Arbres en ville, 2016
- L'article "[Grand Paris : pourquoi il faut suivre l'exemple de New York et planter 1 million d'arbres](#)", Museum Nal Histoire Naturelle, 2020
- L'article "[Les États-Unis vont planter plus d'un milliard d'arbres](#)", Ariel Paper, 2022
- L'article "[New York recense l'apport écologique de ses arbres sur une carte](#)", Numerama, 2016
- L'article "[La valeur des arbres de New York](#)", Courrier international, 2007

Historique du Parlement de Loire : Le Polau (Pôle des arts urbains) a mené des travaux sur le fleuve Loire depuis 2010, en organisant des résidences d'artistes et en initiant des projets culturels pour mieux comprendre les enjeux environnementaux et sociétaux liés à la gestion de ce fleuve. Ces travaux ont conduit le Pôle à s'interroger sur la gouvernance participative et la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion des territoires. **C'est ainsi que le projet du Parlement de Loire a vu le jour en 2019, inspiré notamment de la reconnaissance juridique du fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande en tant que personne morale.** On peut citer aussi le Gange et la Yamuna reconnus comme entités vivantes en Inde, ou les 34 villes des Etats-Unis qui ont reconnu les droits de la nature pour mieux préserver leurs écosystèmes, permettant à des citoyens de Pennsylvanie de porter la voix d'une rivière ou d'une source pour contrer des projets d'exploitation de gaz de schiste devant la justice.

A savoir : La reconnaissance du fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande en tant que personnalité juridique est le résultat d'une longue lutte menée par les communautés Maori locales pour protéger la rivière de la pollution et de l'exploitation industrielle. Les négociations, démarrées en 2012, ont été longues et complexes mais ont abouti à un accord historique conclu en 2017.

Description : Projet initié par le POLAU-pôle arts et urbanisme dans le cadre du programme artistes-ingénieurs GÉNIES-GÉNIES soutenu par la Région Centre-Val de Loire, l'agence Ciclic Val de Loire, la Mission Val de Loire, la Fondation Le Damier, la Ville de Tours, avec la complicité de l'École de la Nature et du Paysage de Blois-INSA Centre-Val de Loire, COAL art et écologie et l'association « Notre affaire à Tous », le Parlement de Loire est une instance de gouvernance participative impliquant les usagers de la Loire, les collectivités territoriales, les associations environnementales et les entreprises concernées par la gestion du fleuve. **Il s'agit d'un lieu de débat, de réflexion et de proposition pour la gestion de la Loire (jusqu'à ses bassins versants), en prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels.** Le projet a été lancé lors d'une première rencontre publique organisée à Orléans en 2019. Depuis, plusieurs rencontres, ateliers et discussions ont eu lieu pour impliquer les citoyens et les parties prenantes dans la réflexion et la construction de cet outil de gouvernance participative.

Selon l'article de l'Observatoire des politiques culturelles du 7 novembre 2022, **le Parlement de Loire "cherche à redonner du pouvoir aux citoyens dans la gestion des ressources naturelles"**. Il invite les citoyens à réfléchir à la façon dont ils peuvent "être acteurs et non plus simples observateurs de la gestion des territoires". L'objectif est de "sensibiliser la population à la protection de la Loire, à sa gestion et à son devenir". **Le projet vise également à "redonner de la valeur à la Loire en tant que bien commun"**.

Résultats obtenus : Le projet a suscité un grand intérêt et une forte mobilisation des acteurs locaux concernés par la gestion de la Loire. Des rencontres et des ateliers ont permis de sensibiliser les citoyens à l'importance de la préservation de la Loire et de sa biodiversité, et ont permis d'élaborer des propositions pour une meilleure gestion du fleuve. Le Parlement de Loire a également suscité l'intérêt d'autres territoires en France, qui réfléchissent à la mise en place d'instances similaires pour la gouvernance participative de leurs cours d'eau. *A savoir : le 29 juillet 2021, le premier fleuve français et européen dispose d'une personnalité juridique et propre en réaction à un projet d'enfouissement de 70 000 tonnes de déchets ménagers. Il s'agit du fleuve Corse Tavignagnu. Avec ce statut, les associations à l'origine de cette action souhaitaient donner au fleuve des droits fondamentaux comme "le droit d'exister, de vivre et de s'écouler", ainsi que "le droit de ne pas être pollué", droits formalisés dans une ["Déclaration des droits"](#).*

Enseignement concernant la gouvernance : Le Parlement de Loire montre l'importance de la participation citoyenne. Il montre également que la reconnaissance juridique d'un cours d'eau en tant que personne morale peut être un outil pertinent pour mieux prendre en compte les intérêts environnementaux dans la gestion d'un territoire, intérêts portés le plus souvent par des associations et des citoyens (notamment des riverains). **"Le droit est un outil : reconnaître une personnalité juridique à des écosystèmes – des fleuves, mais ce pourrait être des forêts ou l'océan –, permettra de cadrer les activités industrielles que l'on n'arrive précisément pas à cadrer par le droit de l'environnement traditionnel"**, expliquait Valérie Cabanes, juriste, cofondatrice de *Notre affaire à tous*, en 2017.

Éléments mis en avant par les Régénèr'Acteurs pour présenter le projet :

- Projet inspirant qui se déroule dans le pays de la Loire, mis en place par une structure associative et culturelle
- Réflexion menée autour de la gouvernance participative par le Parlement de Loire et comment les enjeux environnementaux pouvaient être réfléchis à une échelle territoriale.
- Objectif : faire reconnaître la Loire comme étant une entité vivante et lui donner un statut juridique avec des droits (d'exister, de vivre, de s'écouler, de ne pas être pollué). Ça aurait pu être pour une forêt, un océan...
- Actions de sensibilisation à travers des actions culturelles.
- Au-delà de l'aspect juridique, intéressant de voir comment à travers la culture on peut venir réfléchir sur des projets complexes.
- Idée aussi de rendre les citoyens acteurs et non plus seulement observateurs dans la gestion des territoires et des ressources naturelles.
- Gouvernance participative mise en place (citoyens, associations, administrations, collectivités...)
- Intérêt : la porte d'entrée est accessible à travers la culture, les arts, les aspects ludiques et le travail sur les émotions.

Lien avec le territoire de Cap Azur :

- La problématique de la ressource en eau et de la protection de nos cours d'eau est un point important.
- On a envisagé le même principe pour protéger la Valmasque qui est aujourd'hui menacée par la construction d'un centre commercial, des incendies, des maladies... On a eu l'idée de créer un Parlement pour la Valmasque pour identifier l'ensemble des problématiques qui se posent pour la Valmasque et prendre soin le mieux possible de cet écosystème naturel.

Questions soulevées par le groupe :

- La vigilance à apporter c'est de penser les échelles pour penser à ces problématiques-là (incluant les bassins versants) et pour apporter des solutions pertinentes.
- Quelles parties prenantes et quelles institutions embarquer dans la co-construction de l'outil de pilotage de la Valmasque ? Et comment inclure les non-humains, comme les sangliers par exemple ?
- Comment financer le projet ? Cela n'apparaît pas dans le cas de la Loire.

Références pour aller plus loin :

- L'article "[Les auditions du parlement de Loire, Vers une personnalité juridique du fleuve](#)", Polau, 2019-2021
- L'article "[Le parlement de Loire : quand le droit institue les colères du monde](#)", Observatoire des politiques culturelles, 2022
- L'article "[Les rivières font leur révolution juridique !](#)", Wild Legal, 2021
- L'article "[En Corse, un fleuve a désormais sa personnalité juridique](#)", L'info durable, 2021
- L'article "[Faut-il reconnaître la Seine comme une entité vivante ?](#)", Usbek&Rica, 2018

Historique du projet alimentaire : Le projet alimentaire de Detroit a été initié en réponse à la crise économique et sociale qui a touché la ville de Detroit aux États-Unis (appelée la crise de l'automobile ou la crise de Detroit), qui a entraîné une forte diminution de la population et une augmentation du taux de chômage. Des acteurs locaux ont cherché des solutions pour relancer l'économie et répondre aux besoins alimentaires de la population, en créant des jardins communautaires et des fermes urbaines.

Description : Le Detroit Agriculture Network est né en 2006. **Il regroupe des ONG, associations, fermes urbaines et particuliers qui travaillent ensemble pour promouvoir la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et le développement économique dans la ville de Detroit.** Les jardins communautaires sont créés dans les quartiers où les habitants ont le plus de difficultés à accéder à une alimentation saine et abordable. Les fermes urbaines, quant à elles, sont installées dans les zones abandonnées de la ville et permettent la production de légumes, fruits, œufs et viandes. **Les ONG et les associations jouent un rôle important dans le projet alimentaire de Detroit en apportant leur expertise, leur expérience et leur soutien.** Par exemple, l'ONG Keep Growing Detroit a été créée en 2003 pour aider les habitants de la ville à cultiver des jardins dans leur propre quartier. Elle fournit des semences, des plants, des outils, des conseils techniques et des formations pour encourager la production alimentaire locale et durable. Elle organise également des marchés fermiers, des ateliers culinaires et des événements communautaires pour sensibiliser à l'importance de l'alimentation saine. D'autres associations comme FoodLab Detroit ou Detroit Black Community Food Security Network se consacrent également à la promotion d'une alimentation saine et durable dans les quartiers défavorisés. Elles encouragent les initiatives locales, développent des partenariats avec les producteurs locaux et créent des réseaux de distribution alternatifs pour permettre aux habitants d'accéder à des aliments de qualité à un prix abordable.

Le financement du projet alimentaire de Detroit provient de plusieurs sources : des subventions gouvernementales, des fonds de philanthropie et des partenariats avec des entreprises locales. De nombreux jardins et fermes du DAN sont gérés par des bénévoles et financés par des dons communautaires. **La ville a fourni des subventions, des permis et des services pour aider les jardiniers et les agriculteurs à cultiver des aliments frais dans la ville. Elle a travaillé en étroite collaboration avec le DAN pour développer des politiques publiques visant à favoriser la production alimentaire urbaine et à faciliter l'accès aux aliments frais pour les habitants de la ville.** Le gouvernement local a également mis en place des programmes d'éducation et de formation pour aider les gens à apprendre les compétences nécessaires pour cultiver leur propre nourriture.

Résultats obtenus : Le projet alimentaire de Detroit a permis une augmentation de l'auto-consommation alimentaire dans la ville. Grâce aux jardins communautaires et aux fermes urbaines, les habitants peuvent produire une partie de leur alimentation, tout en bénéficiant d'aliments frais et sains. Le projet a permis la création de nombreux emplois dans les secteurs de l'agriculture urbaine et de la vente de produits locaux, contribuant ainsi à la relance économique de la ville. Concrètement : **plus de 1 400 jardins communautaires ont été créés dans la ville depuis le lancement du projet. Environ 1 000 agriculteurs urbains cultivent des fruits et légumes. La production de légumes frais dans la ville a augmenté de 12 % entre 2009 et 2014. 30 % des terres vacantes de la ville ont été converties en jardins communautaires ou en espaces de production alimentaire. Le projet a créé plus de 800 emplois dans le domaine de l'agriculture urbaine.** Les habitants de Detroit ont désormais accès à des aliments frais et locaux, ce qui a contribué à réduire les problèmes de santé liés à une mauvaise alimentation.

Enseignement concernant la gouvernance : Le projet alimentaire de Detroit est un exemple de gouvernance participative, impliquant une collaboration entre les acteurs locaux et les habitants. **La participation active des citoyens dans la gestion des jardins communautaires et des fermes urbaines permet une plus grande autonomie alimentaire, ainsi qu'un renforcement du lien social entre les habitants.** Le projet montre également que l'agriculture urbaine peut être un moyen efficace de répondre aux défis alimentaires et environnementaux des villes, tout en contribuant à la création d'emplois et à la revitalisation des quartiers abandonnés.

Éléments mis en avant par les Régénèr'Acteurs pour présenter le projet :

- Origine :
 - Crise économique et sociale dramatique à Détroit en raison de la chute de la mono-industrie de l'automobile.
 - La population a été acculée à rebondir pour s'occuper d'un problème très basique en bas de la pyramide de Maslow : accéder à une nourriture saine et fraîche pour une population défavorisée.
 - Phénomène de food desert : des zones entières où il n'y a pas à manger, il n'y a pas de magasin sauf McDonald.
 - Shrinking city : réduction de la superficie de la ville.
- Objectif : réhabilitation des communs, les terrains abandonnés. L'idée est de transformer ces terres abandonnées en fermes urbaines.
- Gouvernance :
 - Collaboration de différents acteurs.
 - Logique grassroot : ça part des citoyens, des associations, éventuellement la philanthropie et ensuite les villes suivent.
- Résultats :
 - Cohésion sociale
 - Création de plus de 1000 jardins communautaires
 - Création de 800 emplois (jardins partagés, fermes urbains) qui n'existaient pas sur le territoire
 - Autonomie alimentaire
 - Accès à une alimentation saine, abordable et fraîche
 - Amélioration de la santé et de l'environnement

Lien avec le territoire de Cap Azur :

- Le projet promeut l'idée d'une gouvernance partagée et participative avec différents acteurs en jeu.
- Il questionne la réappropriation des communs, notamment des terrains mais aussi les semences...
- Il est fondamentalement basé sur la régénération, notamment de la terre comme ressource principale de ce projet.
- Intéressant de pouvoir créer des micro fermes ou fermes urbains sur Cap Azur pour lutter contre l'artificialisation du territoire et la pression foncière, mais aussi pour améliorer la biodiversité et pour lutter contre la précarité alimentaire qui existe sur notre territoire. Il s'agit aussi d'augmenter notre autonomie alimentaire, de revaloriser le métier agricole, de travailler sur les freins à l'emploi avec la relocalisation.
- Peut-être commencer par un état des lieux des friches comme l'a fait la Métropole de Nice.

Questions soulevées par le groupe :

- La propriété est un sujet sensible sur la Côte d'Azur. Comment on mobilise les propriétaires sur le projet ? Sur Mouans-Sartoux on a essayé d'ouvrir les jardins, ça a été compliqué.
- Comment être compétitif ?
- Comment mobiliser la population plus globalement sachant que là on n'est pas sur une crise comme à Detroit ?

Références pour aller plus loin :

- Le site du DAN : <https://www.detroitagriculture.net/>
- L'article "[L'agriculture urbaine à Detroit : un enjeu de production alimentaire en temps de crise ?](#)", Flaminia Paddeu, 2014
- L'article "[Détroit : le renouveau par l'agriculture urbaine](#)", Cultures en ville, 2020

Historique du projet alimentaire : Le Costa Rica, d'une superficie de 51 179 km² et fort de 5,154 millions habitants en 2021, a connu une forte déforestation au cours du siècle dernier, principalement due à l'agriculture et à l'expansion urbaine. Cette situation a conduit à une perte importante de biodiversité et à une dégradation des sols. Dans les années 1990, le gouvernement costaricien a pris conscience de l'importance de protéger ses écosystèmes suite à des sécheresses importantes, et a lancé une série d'initiatives visant à promouvoir la régénération de la nature. La Loi Forestière de 1995 a banni la déforestation et créé un programme de Paiement pour les Services Environnementaux (PSE) afin d'encourager la préservation d'espaces boisés sur les terres privées.

En 2010, le pays a connu une crise économique et sociale qui a mis en évidence les limites de son modèle économique basé sur l'exportation de produits agricoles tels que le café et les bananes. C'est à ce moment-là que des entreprises et des organisations locales ont commencé à explorer de nouvelles approches économiques plus durables, basées sur l'agriculture régénérative. Cette méthode agricole vise à régénérer les sols, à réduire l'utilisation d'intrants chimiques et à améliorer la biodiversité. Elle se base sur des pratiques agricoles traditionnelles, telles que la rotation des cultures, la couverture végétale et l'agroforesterie.

Description : Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont l'un des principaux mécanismes utilisés pour atteindre ces objectifs. Les PSE sont mis en place en 1997 pour encourager les propriétaires fonciers à conserver et à restaurer les écosystèmes forestiers et à protéger les sources d'eau. Les propriétaires fonciers reçoivent des paiements annuels pour les services écosystémiques fournis, tels que la régulation des cours d'eau et la séquestration du carbone. Le programme est financé par le gouvernement, principalement à partir des taxes sur les combustibles fossiles et des taxes foncières. Les fonds sont gérés par le Fonds national de financement forestier (FONAFIFO), une agence gouvernementale responsable de la mise en œuvre du programme.

En plus des PSE, une variété d'autres mécanismes sont utilisés pour promouvoir la régénération écologique. Par exemple, il y a des programmes de restauration des terres dégradées, des projets de reforestation, des programmes de conservation de la biodiversité, des mesures pour encourager l'agriculture régénérative et la promotion des pratiques durables de gestion des sols. Ces initiatives sont soutenues par un large éventail de parties prenantes, y compris le gouvernement, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les communautés locales.

Résultats obtenus : En 2020, le Costa Rica est devenu le premier pays au monde à atteindre la neutralité carbone. L'initiative a connu un succès remarquable. **En 2019, le Costa Rica a exporté plus de 67 000 tonnes de produits agricoles régénératifs, générant un chiffre d'affaires de plus de 143 millions de dollars.** Les agriculteurs locaux ont également rapporté des améliorations significatives de la qualité du sol et de la biodiversité. Le pays a perdu près de la moitié de ses espaces boisés en seulement trente ans. Aujourd'hui pourtant, ils couvrent à nouveau 59% du territoire. **Plus de 1,3 million d'hectares de terres ont été régénérées ou conservées**, ce qui a permis d'améliorer la qualité de l'eau et de protéger la biodiversité. Le programme a également aidé les propriétaires fonciers à générer des revenus supplémentaires grâce aux paiements pour services environnementaux.

Enseignement concernant la gouvernance : Le succès du programme de PSE au Costa Rica repose sur plusieurs facteurs clés. Tout d'abord, **il y a un engagement politique fort pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.** Ensuite, **le programme a été conçu avec la participation des parties prenantes, y compris les propriétaires fonciers, les communautés locales et les organisations environnementales.** Enfin, **le programme a été mis en œuvre avec transparence et responsabilité, en utilisant des mécanismes de contrôle et de suivi pour garantir que les fonds sont utilisés efficacement.**

Éléments mis en avant par les Régénèr'Acteurs pour présenter le projet :

- Origine :
 - Le Costa Rica a connu une très forte déforestation pendant 1 siècle due à l'agriculture intensive et à l'expansion urbaine, donc déclin de la biodiversité et sécheresse
 - Première prise de conscience en 1990 par le gouvernement qui a créé une Loi forestière en 1995 pour bannir la déforestation
 - Puis l'Etat a mis en place des PSE, Paiements pour Services Environnementaux, pour encourager la renaturation des espaces
 - 2010 : nouvelle crise au Costa Rica liée à l'agriculture du café et de la banane
 - Mise en place d'un nouveau modèle économique basé sur l'agriculture régénérative (cultures variées, terres en jachère)
- Projet : les PSE sont des revenus mis en place pour encourager les propriétaires terriens à conserver et restaurer les écosystèmes forestiers et les ressources en eau. Ils sont financés via des taxes sur les combustibles fossiles.
- La gestion des PSE est faite par le gouvernement, avec une implication des parties prenantes dont les propriétaires fonciers. Si vous contribuez à la déforestation, vous payez. Si vous régénérez, vous recevez des contreparties financières.
- Résultats :
 - 59% des territoires couverts de forêt aujourd'hui
 - Meilleure biodiversité dès les années 2000
 - Atteinte de la neutralité carbone en 30 ans
 - Diversification des productions donc plus forte résilience économique

Lien avec le territoire de Cap Azur :

- Résonance avec les problématiques sur le territoire Cap Azur : urbanisation croissante, perte des terres agricoles, spéculation du foncier et terres inexploitées qui pourraient être liées à des agriculteurs...
- C'est la crise qui a amené à renforcer le modèle des PSE. Avec les sécheresses, nous sommes en crise sur le territoire. Cela devrait pouvoir renforcer ce qui est mis en place, ce qui existe déjà sur le territoire...
- Sur Cap Azur, il y a pas mal de forêts dont des forêts privées. On pourrait mettre en place un système analogue.
- Grâce à Régén'ère Azur et la connexion des différents acteurs,, on devrait arriver à mettre en place une solution concrète sur le territoire.

Références pour aller plus loin :

- Le site Costa Rica Regenerativa : <https://en.costaricaregenerativa.org/>
- L'article "[La régénération de la mangrove au Costa Rica](#)", Louise-Océane Delion, Phoenix expédition, 2022
- L'article "[Dynamique des dispositifs de paiements pour services environnementaux : les apports de l'analyse des politiques Publiques](#)", Denis Pesche, Cécile Bidaud, Philippe Méral, Jean-François Le Coq, Géraldine Froger et Marie Hrabanski, 2016
- Le livre "Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) au Costa Rica", Universités européennes, Thomas Legrand